

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21.09.89.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.03.91 Bulletin 91/12.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *STAL INDUSTRIE — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : *Leclerc Daniel et Perruchot Jean-Christophe.*

⑦3 Titulaire(s) :

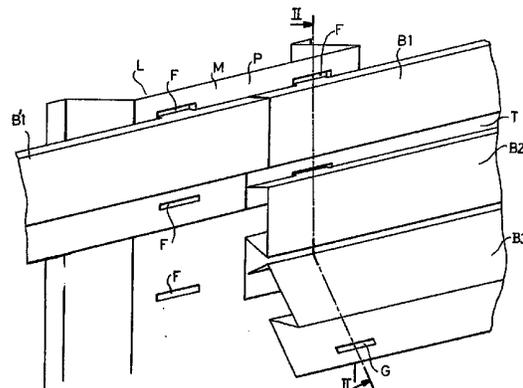
⑦4 Mandataire : *Cabinet Regimbeau Martin Schrimpf Warcoin Ahner.*

⑤4 Dispositif et bande pour réaliser un présentoir.

⑤7 L'invention concerne un dispositif pour réaliser un présentoir.

Le dispositif comprend un support vertical et une pluralité de bandes horizontales rapportées sur le support en des positions échelonnées dans la hauteur du support, ces bandes constituant des gorges horizontales ouvertes sur une face avant commune à l'ensemble des bandes pour le montage de tablettes, consoles ou autres accessoires de présentation et il est caractérisé en ce que le support (M) et chaque bande (B) sont pourvus de moyens (L,F,A) coopérant pour monter les bandes individuellement sur le support.

Application à la présentation d'articles divers dans des bureaux, des ateliers, des magasins, des stands d'exposition, etc.



L'invention concerne un dispositif pour réaliser un présentoir, destiné notamment à la présentation d'articles divers dans des bureaux, des ateliers, des magasins, des stands d'exposition, etc...

5 On connaît déjà de nombreux dispositifs pour réaliser un présentoir du type comportant un support vertical et une pluralité de bandes horizontales rapportées sur le support en des positions échelonnées dans la hauteur du support, ces bandes constituant des gorges horizontales ouvertes sur une face commune à l'ensemble des bandes pour le montage de tablettes, consoles, paniers ou autres accessoires de présentation.

10 La présente invention vise à fournir un dispositif présentant de nombreux avantages sur les dispositifs connus de ce type.

On y parvient, selon l'invention, par le fait que le support et chaque bande sont pourvus de moyens coopérant pour monter les bandes individuellement sur le support.

15 Dans des réalisations particulièrement avantageuses, les bandes sont munies de moyens de blocage mutuels et, dans une réalisation particulièrement avantageuse, les moyens de montage d'une bande sur le support servent également au blocage de la bande placée immédiatement au-dessus d'elle sur le support.

20 On décrira ci-après des réalisations d'une paroi présentoir conforme à la présente invention, constituée d'un support et d'une pluralité de bandes rapportées sur le support, en référence aux figures du dessin joint, la description et les figures faisant apparaître encore d'autres caractéristiques de la présente invention.

25 Sur les figures :

- la figure 1 est une perspective du support et de plusieurs bandes montées ou en cours de montage ;

- la figure 2 est une coupe par un plan vertical du dispositif de la figure 1, selon le plan A-A de la figure 1, et

30

- la figure 3 est une vue en perspective frontale de deux bandes du dispositif.

Le support que comporte le dispositif est normalement constitué, de façon en soi connue, d'un grand panneau ou de plusieurs montants et l'on a représenté sur la figure 1 un montant M qui est prévu pour être commun à deux ensembles de bandes placés côté à côté dans le prolongement les unes des autres.

Les références B1,B2 et B3 désignent sur la figure les trois premières bandes d'un ensemble de bandes, étant précisé que les bandes B1 et B2 sont en place sur le support tandis que la bande B3 est en cours de montage. La référence B'1 désigne la bande supérieure de l'ensemble des bandes placées dans le prolongement des bandes B1,B2,B3, etc...

Selon une autre particularité de ce mode de réalisation, les moyens de montage d'une bande sur le support sont des logements L formés dans le support et accessibles par des ouvertures frontales F à des appendices A formés sur les bandes. Dans la réalisation représentée à titre d'exemple préféré mais non limitatif, le support présente une paroi frontale P et lesdites ouvertures sont des couples de fentes horizontales F alignées, ces couples s'échelonnant dans la hauteur de la paroi. Derrière la paroi, le support est creux et ce creux constitue le logement L. Dans la réalisation représenté, les appendices A sont des languettes en forme de L formées à l'arrière de la bande, le nombre des languettes dépendant de la longueur de la bande et le nombre des fentes étant choisi en conséquence.

Dans l'exemple représenté, chaque bande présente une paroi supérieure 1 qui est plane et sensiblement horizontale lorsque la bande est en position de service, cette paroi étant pourvue, à l'arrière, des appendices A et se raccordant à l'avant à une paroi frontale plane et sensiblement verticale 2 dirigée vers le bas et qui se raccorde à son extrémité inférieure à une paroi plane 3 qui remonte obliquement vers l'arrière, cette paroi oblique se raccordant à une paroi inférieure plane et sensiblement verticale 4 qui est munie de perforations G permettant le passage des appendices d'une bande placée au-dessous.

La bande est obtenue par découpage, perforation et pliage d'une tôle, par emboutissage ou par tout autre technique..

Dans l'exemple représenté, ces perforations G sont pratiquement identiques aux fentes du support et leurs positions sur les bandes sont choisies en sorte que lorsqu'une bande est en place sur le support, les perforations G de cette bande coïncident avec les perforations F du support qui serviront au montage de la bande placée immédiatement au-dessous.

On monte les bandes sur le support en partant d'une bande supérieure et en plaçant de proche en proche les bandes placées au-dessous, en descendant.

Pour placer une bande sur le support, on introduit les appendices A de la bande dans les fentes adéquates F du support et on fait basculer la bande vers le bas jusqu'à ce qu'elle soit appliquée contre le support. Sur les figures 1 et 2, on voit deux bandes B1 et B2 déjà en place et une bande B3 en cours de basculement, après introduction de ses appendices A dans le support.

On remarquera que la bande B2, du fait que ses appendices sont introduits dans les perforations G de la bande B1, bloque cette bande en position.

Il n'est évidemment pas nécessaire de monter toutes les bandes en succession et l'invention permet de ménager des espaces entre des groupes de bandes si on l'exige.

On remarquera également sur les figures que les bandes coopèrent deux à deux pour former des gorges T servant au montage des accessoires de présentation, de façon en soi connue. Suivant une particularité avantageuse de l'invention, il est possible de disposer dans le fond de ces gorges des lames plates portant des couleurs ou autres indications désirées. De préférence, ces lames comportent des perforations aptes à coïncider avec les perforations G et sont mises en place dans la gorge d'une bande avant le montage de la bande immédiatement inférieure.

L'invention n'est pas limitée à la réalisation qui a été décrite, notamment en ce qui concerne le profil des bandes, la forme des appendices, la forme des fentes ou perforations ainsi que les hauteurs des bandes qui peuvent être différentes d'une bande à l'autre.

REVENDEICATIONS

- 5 1. Dispositif pour réaliser un présentoir, qui comprend un support vertical et une pluralité de bandes horizontales rapportées sur le support en des positions échelonnées dans la hauteur du support, ces bandes constituant des gorges horizontales ouvertes sur une face avant commune à l'ensemble des bandes pour le montage de tablettes, consoles ou autres accessoires de présentation, caractérisé en ce que le support (M) et chaque bande (B) sont pourvus de moyens (L,F,A) coopérant pour monter les bandes individuellement sur le support.
- 10 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les bandes (B) sont munies de moyens de blocage mutuel (A,G).
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de montage (A) d'une bande sur le support (M) servent au blocage de la bande placée immédiatement au-dessus d'elle sur le support.
- 15 4. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens coopérant sont des logements (L) formés dans le support et accessibles par des ouvertures frontales (F) à des appendices (A) formés sur les bandes.
5. Dispositif selon l'une des revendications 3 et 4, caractérisé en ce que lesdits moyens de blocage sont constitués par lesdits appendices (A) 20 que lesdits moyens de blocage sont constitués par lesdits appendices (A) d'une bande et par des perforations (G) prévues dans l'autre bande pour venir en coïncidence avec les ouvertures du support qui servent au montage de ladite une bande.
- 25 6. Dispositif selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que lesdites ouvertures (F) du support sont des fentes horizontales et lesdits appendices (A) d'une bande sont des languettes en L formées à l'arrière de la bande.
7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ledit support (M) est constitué d'un panneau.

8. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ledit support (M) est constitué de plusieurs montants.

9. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que chaque bande (B), en position de service, présente une paroi supérieure (1) plane et sensiblement horizontale dont le bord arrière est pourvu de languettes (A) ou autres appendices de montage, cette paroi se raccordant à l'avant à une paroi frontale (2) plane et sensiblement verticale dirigée vers le bas et qui se raccorde elle-même à une paroi plane (3) remontant obliquement vers l'arrière, cette paroi oblique se raccordant à une paroi inférieure de bande (4) plane et sensiblement verticale munie de perforations (G) pour le passage des appendices (A) d'une bande placée au-dessous.

10. Dispositif selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'il comporte une lame amovible apte à être placée dans le fond de la gorge d'une bande et munie de perforations qui coïncident avec les perforations (G) de la bande pour le passage des appendices (A) d'une bande placée au-dessous.

11. Bande pour présentoir, telle que définie dans l'une des revendications 1 à 6, 9 et 10.

20

25

30

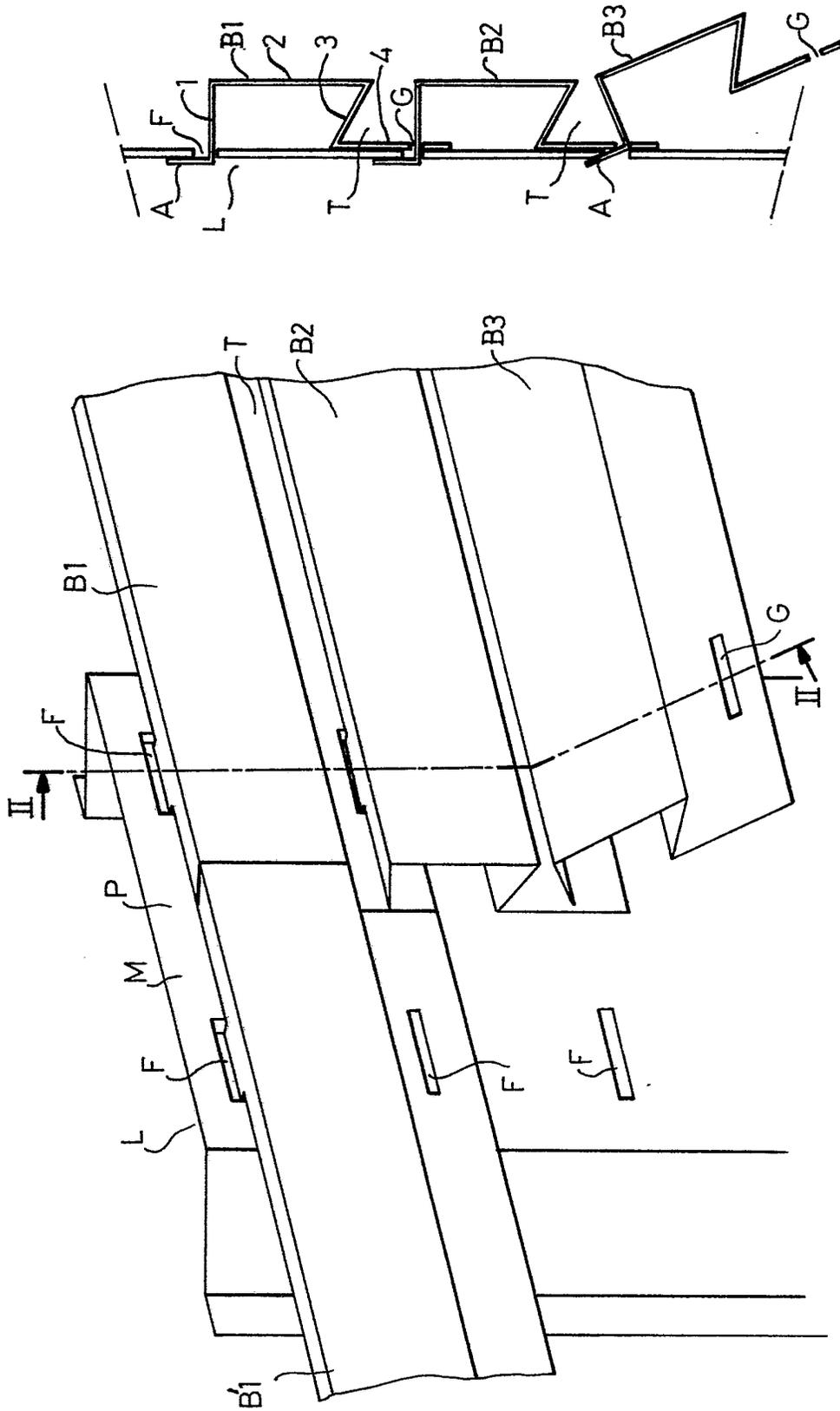


FIG. 2

FIG. 1

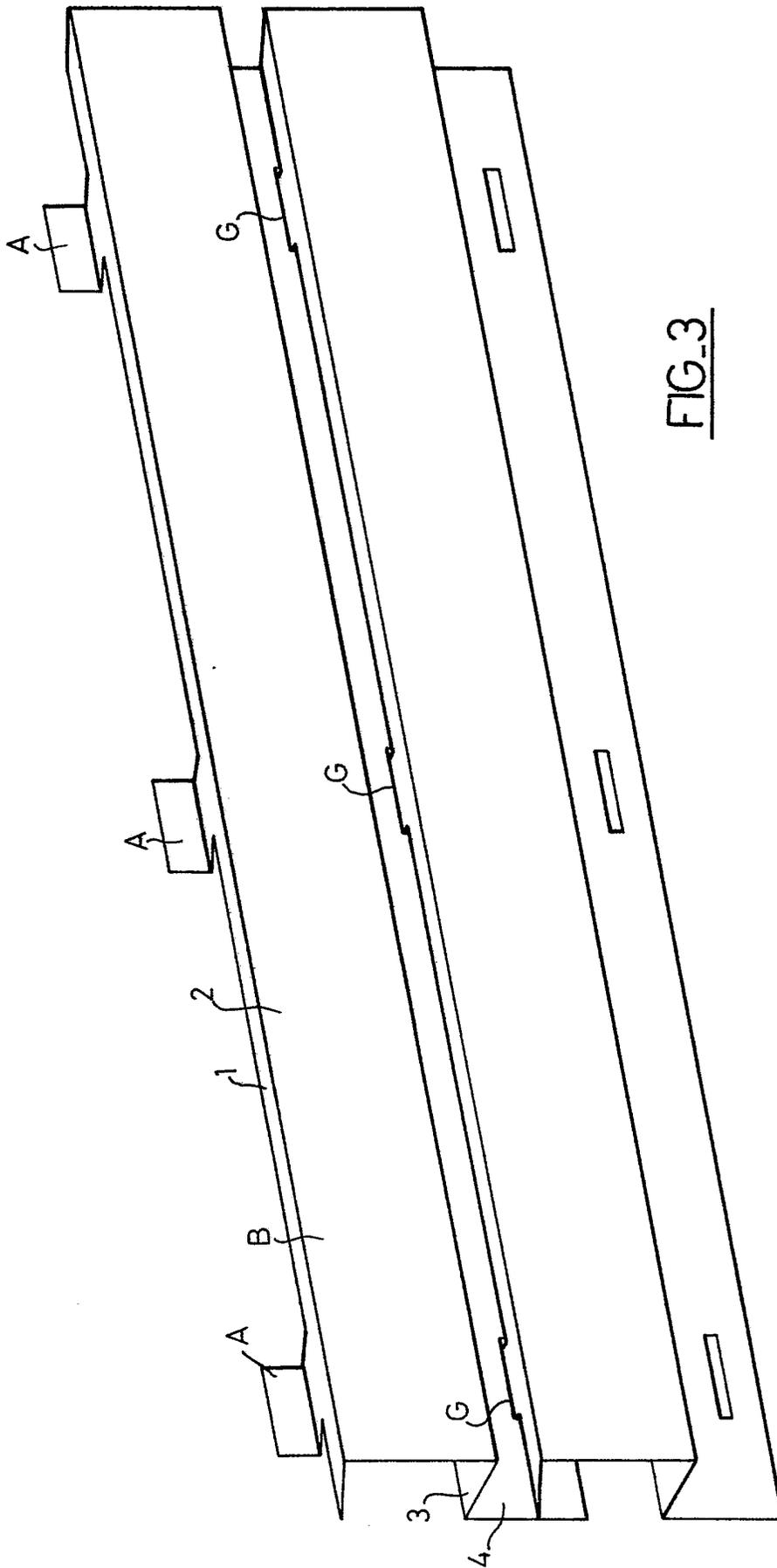


FIG. 3

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 8912429
FA 431698

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US-A-4 607 753 (READY METAL MANUFACTURING CO.) * Colonne 1, lignes 5-23; colonne 2, ligne 58 - colonne 4, ligne 5; figures 1-4 *	1-3, 8, 11
A	---	4-7, 9, 10
P, X	EP-A-0 353 149 (FAPEC) * Colonne 1, lignes 4-12; colonne 2, ligne 62 - colonne 4, ligne 16; figures 6-10 *	1-3, 8
A	DE-A-2 134 058 (WENDKER) ---	
A	DE-A-2 539 872 (PETERSSON) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A 47 F G 09 F E 04 F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
15-06-1990		DE GROOT R. K.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)